



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/889
26 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 164 de l'ordre du jour

ÉLECTION DES JUGES DU TRIBUNAL CRIMINEL INTERNATIONAL CHARGÉ
DE JUGER LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES D'ACTES DE
GÉNOCIDE OU D'AUTRES VIOLATIONS GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE COMMIS SUR LE TERRITOIRE DU RWANDA ET LES CITOYENS
RWANDAIS PRÉSUMÉS RESPONSABLES DE TELS ACTES OU VIOLATIONS
COMMIS SUR LE TERRITOIRE D'ÉTATS VOISINS ENTRE LE 1er JANVIER
ET LE 31 DÉCEMBRE 1994

Lettre datée du 24 avril 1995, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Conseil
de sécurité

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la résolution 989 (1995),
adoptée à l'unanimité par le Conseil à sa 3524e séance, le 24 avril 1995.

Ce texte se lit ainsi :

"Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 955 (1994) du 8 novembre 1994,

Ayant décidé d'examiner les candidatures aux charges de juge au
Tribunal international pour le Rwanda que le Secrétaire général a
reçues avant le 7 avril 1995,

Établit la liste de candidats ci-après en application de
l'article 12 du statut du Tribunal international pour le Rwanda :

Nom

M. Lennart ASPEGREN (Suède)
M. Kevin HAUGH (Irlande)
M. Laïty KAMA (Sénégal)
M. T. H. KHAN (Bangladesh)
M. Wamulungwe MAINGA (Zambie)

95-12569 (F) 260495 260495

/...

9512569

M. Yakov A. OSTROVSKY (Fédération de Russie)
Mme Navanethem PILLAY (Afrique du Sud)
M. Edilbert RAZAFINDRALAMBO (Madagascar)
M. William H. SEKULE (République-Unie de Tanzanie)
Mme Anne-Marie STOLTZ (Norvège)
M. Jiří TOMAN (République tchèque/Suisse)
M. Lloyd G. WILLIAMS (Jamaïque/Saint-Kitts-et-Nevis)."

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Karel KOVANDA
